



Centre d'étude et d'action
sociale de la Mayenne
(CEAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CEAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 25 décembre 2009

N° 342

Collectivités locales

Des pratiques innovantes de démocratie locale Plaidoyer pour les conseils de développement

Le projet de loi de réforme des collectivités territoriales prévoit de réduire le nombre des conseillers régionaux ou généraux en créant les conseillers territoriaux. Paradoxalement, le Gouvernement ne prend aucun risque sur les conseillers municipaux.

La diminution de leur nombre aurait sans doute aucunement perturbé le fonctionnement des communes dans la mesure où le rôle de celles-ci décline au fur et à mesure des **transferts de compétences vers les communautés de communes ou d'agglomération**. Les associations se seraient pourtant réjouies de pouvoir mobiliser à nouveau des militants qui retrouveraient du temps à donner.

Le Gouvernement, souvent très audacieux, choisit de laisser les communes mourir bien tranquillement. Si l'on en croit l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS) et l'Union nationale des acteurs et des structures de développement locale (UNADEL), le projet de loi risque, par contre, d'enterrer bel et bien pays et, de ce fait, conseils de développement, d'où un communiqué commun sous forme de plaidoyer ⁽¹⁾.

« Des talents à mobiliser »...

Pour l'ADELS et l'UNADEL, les conseils de développement représentent l'un des rares espaces de débats et de construction d'une intelligence collective rapprochant notamment élus et citoyens : *« Dans une société où plus personne – élu ou non élu – n'a le monopole de la bonne réponse devant des questions de plus en plus complexes, le partage des expertises ne peut que renforcer l'efficacité de l'action. Il existe dans la société civile des talents à mobiliser pour améliorer l'action publique sans remettre en cause la démocratie représentative »*.

Après le temps de l'expérimentation, soulignent l'ADELS et l'UNADEL, les conseils de développement ont atteint une certaine maturité et ils ont su faire la preuve de leur utilité. En milieu rural, par exemple, *« où les moyens d'ingénierie professionnelle font souvent défaut, ces instances sont de plus en plus amenées à jouer un rôle de prospective territoriale et incitent à mieux s'impliquer dans des projets de développement durable »*.

L'ADELS et l'UNADEL constatent que d'une façon générale, le projet de loi *« ne fait pratiquement aucune référence à la société civile et à la participation des citoyens »*. Pour les deux associations, la remise en question des pays, et des conseils de développement qui y sont associés, constitueraient *« un grave retour en arrière pour la vie démocratique locale »* et, de plus, *« clairement un frein aux dynamiques de développement des territoires ruraux »*.

« Une chance pour la démocratie »

Dès lors, l'ADELS et l'UNADEL formulent quatre propositions :

- Maintenir les conseils de développement mis en place à l'échelle des pays (et donc, de ce fait, conserver ces derniers).
- Créer des conseils de développement à l'échelle des métropoles et des pôles métropolitains.
- Inciter à la mise en place de conseils de développement dans les communautés de communes et dans les parcs naturels régionaux.
- Faire des conseils de développement les leviers incontournables des dynamiques participatives locales et des stratégies de développement durable.

(1) - Cf. <http://unadel.nuxit.net/base/index.php>

L'ADELS et l'UNADEL concluent en affirmant que sans remettre en cause le pouvoir de décision d'élus légitimés par l'élection, il leur semble indispensable, pour redonner sens au politique, de « *renforcer les formes d'implications qui permettent de construire une véritable démocratie participative en complément de la démocratie représentative* ». Et les deux associations d'insister sur le fait que les conseils de développement participent à la construction de la décision publique. Ce sont « *des lieux d'impulsion, de copro-*

duction et d'évaluation ». Ces instances sont aussi « *génératrices d'idées nouvelles, de projets et d'actions innovantes* ». Leur présence est « *indispensable au développement des territoires, à la recherche d'un intérêt général sans cesse à réinventer* ». Dès lors, les conseils de développement ont besoin d'être « *confortés dans leurs ambitions et leurs actions plutôt que de se voir remis en cause par la loi* ». Ils sont « *une chance pour les dynamiques de nos territoires ; ils sont aussi une chacune pour notre démocratie* ».

Politique

Le redécoupage des circonscriptions législatives en sursis

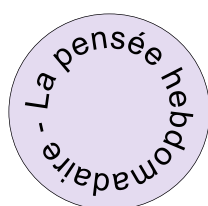
La réforme des services de l'État dans les régions et départements est quasi effective. La réforme des collectivités locales est bien engagée. Récemment, la commission des lois du Sénat a entériné la création des conseillers territoriaux (qui doivent remplacer les conseillers régionaux et généraux), ainsi que l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires lors des élections municipales.

Tout va très, très vite, à vous donner le tournis ! Et à faire commettre des « couacs » comme au Sénat avec le projet de redécoupage des circonscriptions législatives. Malheureux Jean-Jacques Pignard, sénateur du Rhône depuis le 24 juillet dernier, qui bénéficiait de la délégation de vote de ses collègues de l'Union Centriste ⁽²⁾. Il a cru que l'objet d'un scrutin était de se prononcer pour ou contre l'ensemble du

texte... alors qu'il s'agissait de voter un amendement communiste prévoyant la suppression de l'article unique du projet de loi.

Résultat : l'amendement est adopté par 167 voix contre 156 (l'UMP n'est pas majoritaire au Sénat) et le projet de loi, *ipso facto*, est rejeté. Alain Marleix, secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, a réclamé une seconde délibération sur le texte, mais cela aurait été contraire au règlement du Sénat. Le Gouvernement va donc devoir présenter de nouveau son projet de loi à l'Assemblée nationale et c'est ensuite qu'il reviendra au Sénat.

On imagine combien le président Sarkozy a dû apprécier tout cela...



« Le plus curieux est encore cette étude sur le tabac, selon laquelle la mention " Fumer tue " sur les paquets de cigarettes inciterait les jeunes... à fumer. Forcément, nous explique-t-on : dans la mesure où la clope était pour eux une transgression, une mise en garde les pousse à transgresser davantage. On ne sait vraiment plus quoi faire. Comment s'adapter à l'esprit de contradiction des gens ? Peut-être faudrait-il clairement indiquer sur les paquets de cigarettes que fumer développe le souffle, nettoie les bronches, assure une haleine fraîche, rend les dents plus blanches »...

Robert Solé, « On marche sur la tête », *Le Monde* du 12 décembre 2009.

 JOYEUX NOËL

⁽²⁾ - Jean Arthuis et François Zocchetto font partie de ce groupe.